



PRÉFET DES DEUX-SÈVRES

DIRECTION DÉPARTEMENTALE  
DE LA COHESION SOCIALE ET  
DE LA PROTECTION DES POPULATIONS

**Pôle Protection des Populations  
Service Environnement Biologique**

30 Rue de l'Hôtel de Ville  
CS 58434  
79024 NIORT Cedex  
Tel : 05.49.17.27.00  
Fax : 05.49.17.27.96  
Courriel : [ddcspp-envi@deux-sevres.gouv.fr](mailto:ddcspp-envi@deux-sevres.gouv.fr)  
Ouverture des bureaux :  
du lundi au vendredi : 9 h à 12 h et 14 h à 16 h

L'Inspecteur de l'Environnement,  
à

Monsieur le Préfet des Deux-Sèvres  
Service de la Coordination et du Soutien  
Interministériels  
Pôle Environnement  
BP 70000  
79099 NIORT Cedex 9

Objet : Ré-examen IED  
M. BONNET Patrice  
Affaire suivie par : Mme DEVAUX  
N/Ref : CD/LM-2020-00934  
PJ : 1 dossier de ré-examen

Niort, le 17 avril 2020

**RAPPORT DÉCLARANT UN DOSSIER DE RÉ-EXAMEN IED CONFORME**

Suite à la transmission dématérialisée du dossier de ré-examen de l'élevage IED suivant,

**BONNET PATRICE**

Numéro S3IC : 0579.02357  
Numéro SIRET : 40913402000018

Adresse de l'exploitation :

**BONNET PATRICE  
LES VALLEES  
79220 LA CHAPELLE BATON**

Adresse administrative :

**BONNET PATRICE  
LES VALLEES  
79220 LA CHAPELLE BATON**

bénéficiaire de l'arrêté préfectoral d'autorisation n° 5875 modifié du 24 janvier 2017 pour 60 000 emplacements volailles.

et à son instruction technique :

Dossier transmis le 12 décembre 2019 par l'exploitant,  
Finalisée le 23 mars 2020 date de passage à l'état « Transmis Préfecture »,

nous vous proposons de donner acte à l'exploitant des engagements pris dans son dossier dans le cadre du réexamen des conditions d'exploitation, qui pourront lui être opposés par la suite lors des contrôles réalisés par l'inspection.

Vu et transmis :  
Pour le Directeur Départemental et par délégation,  
Le Chef du Service Environnement Biologique

L'Inspecteur de l'Environnement

**signé**

Claudie DEVAUX

  
Jean Louis HERAUD